



Engager la transition écologique, solidaire et citoyenne de la Vienne

La fracture sociale et environnementale s'accélère. Le fossé s'est creusé entre le dogme de la croissance infinie et les ressources limitées, entre les intérêts individuels et l'intérêt général, entre les richesses produites et leur redistribution. Une situation qui témoigne de l'échec du modèle socio-économique néolibéral et du dysfonctionnement de notre système globalisé actuel.

2021 est l'année où nous pouvons, où nous devons reprendre la main pour engager la transition de la Vienne, participer à la nécessaire conversion écologique de la société, avec toujours un impératif de justice sociale et de solidarité pour ne laisser personne de côté, impulser la transition écologique, solidaire et citoyenne pour construire la résilience de notre département. L'attente est forte pour trouver des solutions concrètes. Nous souhaitons ouvrir de nouvelles perspectives avec un large rassemblement citoyen, représentatif de la diversité du département, comprenant les forces de l'écologie politique et du progrès social pour mettre en œuvre un projet politique innovant et moteur pour la Vienne.

Pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux et proposer un autre avenir, il est nécessaire et urgent de se rassembler pour une alternative de gauche, écologiste, solidaire, appuyée sur une démocratie de proximité. La démocratie, fondement de la cohésion sociale, doit être réinvestie pour permettre pleinement aux habitant.e.s de participer à la construction des décisions qui les concernent. C'est notamment depuis l'échelle des territoires que se construira un avenir où il fait bon vivre pour toutes et tous.

Le projet que nous proposons donne la priorité à l'accès aux droits et à la dignité pour toutes et tous, à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, et à une démocratie réinvestie. Nous défendons un modèle de développement sobre, respectueux de l'environnement, favorisant une économie de proximité créatrice d'emplois locaux pour engager la transition écologique et solidaire de notre territoire.

Nous citoyen.ne.s, militant.e.s de gauche et écologistes, engagé.e.s ou non dans des organisations politiques, syndicales ou associatives, portons un projet pour la Vienne basé sur trois valeurs fondamentales que sont l'**Écologie, la Solidarité et la Citoyenneté**. Ce projet est issu d'une série de réunions décentralisées et d'un patient travail de construction de propositions concrètes que partagent tou.te.s les candidat.e.s de la Vienne en Transition. Après les élections départementales, nous souhaitons agir concrètement et continuer à inventer avec les habitant.e.s un projet de société solidaire et durable.

Nos engagements

- Conduire une politique sociale, volontariste et innovante : renforcer et améliorer la protection de l'enfance, les aides aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées ; faciliter l'accès aux droits sociaux et à la santé ; permettre un accès large à la culture et au sport et mener une réelle politique d'insertion sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir et développer les services publics qui sont un levier essentiel pour la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'accès aux droits, l'innovation sociale, en ville comme à la campagne.
- Assurer un réel accompagnement éducatif des collégien.ne.s, hors du temps scolaire, pour participer pleinement à la réussite scolaire, contribuer à l'émancipation des futur.e.s citoyen.ne.s et à la lutte contre toutes formes de discriminations.
- Agir pour un développement et un aménagement équilibré des territoires, en refusant tout clientélisme.
- Accompagner un modèle de développement sobre et respectueux de l'environnement, favorisant la création d'emplois de qualité. Soutenir une économie sociale, solidaire et écologique. Investir pour engager la transition écologique.
- Nous mobiliser pour obtenir les dotations et les moyens nécessaires afin de mener à bien un projet de transformation sociale et écologique résolument ancré à gauche.
- Réinvestir la démocratie, fondement de la cohésion sociale pour permettre pleinement aux habitant.e.s de prendre part aux décisions qui les concernent.

La transition citoyenne et l'action globale sur le territoire

Face à l'urgence démocratique et pour rendre l'action publique plus efficace la participation citoyenne est essentielle. L'intelligence collective des habitant.e.s, des élus locaux, des jeunes et des acteur.ice.s économiques et socia.ux.les du territoire doit être mobilisé.e.s dans l'élaboration des projets et des politiques départementales. Le conseil départemental doit être un modèle de transparence. Le fonctionnement de l'institution et l'ensemble des politiques mises en œuvre doivent contribuer aux objectifs de la transition écologique, solidaire et citoyenne.

Développer la participation et les droits des citoyen.ne.s

- Créer des conseils d'usagers thématiques qui regroupent des citoyen.ne.s et des associations d'usagers.
- Pour chaque projet d'envergure du département, associer activement les habitant.e.s et les acteurs (domaine privé, associatif...), de la conception du projet à sa réalisation. Si besoin mettre en place des référendums sur les projets qui engagent des moyens financiers importants.
- Ouvrir des commissions du conseil départemental à la société civile.
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté, créer un conseil départemental des collégien.ne.s et un budget participatif ouvert à l'ensemble de la population.
- Créer un conseil économique social et environnemental départemental (CESED). Cette nouvelle institution rassemblera l'ensemble des forces vives de notre territoire : salarié.e.s, élu.e.s, entreprises, associations, services publics, avec une représentation non pas figée dans des délégations invariables, mais adaptée aux projets étudiés, en incluant les salarié.e.s concerné.e.s et des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort. Le rôle de ce conseil sera d'évaluer les politiques départementales et de recenser les besoins en services publics, en activités productives induites et en transformations écologiques de l'industrie ; d'évaluer les emplois et les formations à créer, de proposer des transitions sécurisées par la formation, au plus près des territoires. Ce CESED pourrait s'adosser à un fond départemental pour l'emploi et la formation, géré démocratiquement, afin de financer par des emprunts bancaires à taux d'intérêt très abaissés, voire de 0%, les projets créateurs d'emplois et les projets d'intérêt général.
- Créer un droit d'interpellation du conseil départemental par les citoyens : à partir d'une pétition signée par 5% d'habitant.e.s issu.e.s de plus de 10% des communes du département, la demande est abordée en séance publique.
- Mettre en place le RIC en créant un droit de Référendum d'Initiative Locale : à partir d'une demande signée par 15% d'habitant.e.s issu.e.s de plus de 20% des communes du département, un référendum est organisé.
- Un droit d'interpellation du conseil départemental par la jeunesse sera également proposé, en concertation avec les associations et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Une institution transparente, à la portée de tous et toutes

- Organiser des permanences régulières des élu.e.s départementaux sur l'ensemble du territoire et être en relation permanente avec les maires du département.
- Mobiliser les acteurs locaux et accepter les invitations à participer aux assemblées et instances associatives.
- Diffuser les séances du conseil départemental en direct sur internet.
- Garantir la transparence mais aussi la lisibilité des données publiques.
- Favoriser l'accès à l'information sur les sites à risques, développer l'information citoyenne sur la transition écologique et former des intervenant.e.s pour promouvoir les actions auprès de tous les publics.
- Proposer systématiquement aux élu.e.s une formation aux enjeux démocratiques en début et au fil du mandat.

Soutenir les projets contribuant à la transition écologique et solidaire

- Accompagner des projets ambitieux pour l'environnement (fermes coopératives, associations de protection de la nature, etc.).
- Conditionner les aides départementales à des critères d'emplois durables, de formation et de préservation de l'environnement et de la biodiversité, avec contrôle de l'usage fait des fonds publics.
- Appuyer les dispositifs existants en matière de transition écologique et faciliter la coopération entre les collectivités (Projet Alimentaire Territorial, Plan Climat-Air-Energie Territorial, Contrats territoriaux, Re-Resources Agir pour l'eau potable, ...).
- Lutter contre les destructions d'emploi et être aux côtés des salarié.e.s en cas de fermeture d'entreprise, de restructuration destructrice d'emploi ou de délocalisation. Agir pour aider les salarié.e.s à avoir le temps d'élaborer un projet alternatif. Apporter le soutien du conseil départemental si les salarié.e.s font le choix de reprendre leur entreprise en SCOP.

Utiliser les marchés publics comme des leviers de la transition

- Avoir une politique d'achats publics responsables, incluant des dispositions sociales (respect des droits sociaux, clauses d'insertion, politique de formation de l'entreprise), environnementales (impact écologique) et en faveur des circuits de proximité. Pour les entreprises bénéficiaires de marchés introduire des clauses sur le principe de non-discrimination (sexe, origine, orientation sexuelle, ...) dans leur politique RH.
- Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises locales à la commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats du département.
- Mettre en place une politique d'allotissement des marchés pour faire en sorte que les petites et moyennes entreprises puissent y répondre plus facilement.

Une institution et un employeur exemplaires

- Assurer la parité hommes-femmes dans la répartition des délégations ainsi que la parité de la répartition des postes de direction et l'égalité professionnelle au sein de services.
- Améliorer le dialogue social, continuer de tenir des commissions paritaires pour la gestion du personnel avec des règles garantissant la transparence et l'égalité, élaborer les choix en concertation avec les personnels et leurs représentants.
- Réduire la précarité et ne pas faire de l'emploi une variable d'ajustement budgétaire.
- Lutter contre les inégalités femmes-hommes de rémunération et d'accès aux postes à responsabilité, en mettant en place un plan d'actions égalités et de lutte contre les discriminations, sur la base de la loi relative à l'égalité dans les collectivités.

Être soucieux de l'éthique dans la dépense publique

- Réduire au maximum les coûts des études réalisées par des cabinets externes, souvent disproportionnés. Le département mobilisera ses compétences internes, et le milieu local associatif, les chercheur.se.s et les organismes de recherche, dans la réalisation des études, avant de faire appel à des cabinets professionnels coûteux. Les consultant.e.s externes seront soumi.se.s aux mêmes conditions que les prestataires de service répondant aux appels d'offres (éthique de travail, égalité, insertion, politique de formation).

La transition solidaire

Aide sociale, insertion, aide à la personne, handicap, protection de l'enfance : l'action sociale est la première mission du département et son impact sur la vie des habitants est considérable . Le moins que l'on puisse dire, c'est que le conseil départemental de la Vienne n'assume pas pleinement cette compétence. Il n'a cessé de chercher à faire des économies et sur les moyens humains et les ressources pour l'action sociale : effectifs de travailleurs sociaux sous-dimensionnés, absence de moyens à disposition, faiblesse des dispositifs d'insertion, faible reconnaissance du handicap... Quant à l'accès aux droits, rien n'est fait pour le faciliter alors que, par exemple, le taux de non-recours RSA est estimé aux alentours de 30% selon les études. Notre ambition : assumer pleinement le rôle de chef de file dans le domaine social, par une remise à plat de la politique du département et par un travail en partenariat avec les autres collectivités et les acteurs de l'aide sociale (associations, entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, dispositifs d'insertion...), pour une action plus efficace et des solutions innovantes et accessibles, combinant l'échelle individuelle et collective, pour mieux répondre aux besoins. Cela suppose de consacrer une part plus importante des moyens budgétaires à l'action sociale et de mener la bataille des moyens financiers de la collectivité, auprès de l'État.

Accroître le financement de l'action sociale

- Le versement des allocations qui relèvent des compétences décentralisées (Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap...) n'est compensé aujourd'hui qu'à 62 % par l'État. Le département doit s'engager pour obtenir que ces dépenses contraintes soient intégralement compensées.

Faciliter l'accès aux droits pour toutes et tous

- Travailler avec les collectivités pour la création d'espaces d'accès aux droits (aides sociales, prestation autonomie et handicap...), répartis sur le territoire avec des agents formés et disposant de moyens pour répondre aux besoins.
- Diffuser l'information sur les droits, en partenariat avec les acteurs de la solidarité.
- Développer et diversifier les moyens de l'aide sociale : épiceries sociales, transports, logement...

Pour un accueil inconditionnel des personnes migrantes

- Aider à l'accès aux biens de première nécessité, à la santé, à l'hébergement, aux droits sociaux et à la langue française.
- Renforcer le soutien aux associations qui accompagnent l'accueil et l'accès aux droits des réfugié.e.s.

Travailler avec les usagers

- Reconnaître pleinement les associations d'usagers et de familles de personnes âgées, et de personnes et enfants en situation de handicap. Travailler réellement avec elles, s'appuyer sur leur expérience et leur expertise (notamment le CED-H). Renforcer les moyens et le rôle de la CDCA dans la politique du département.

Personnes âgées : améliorer le système d'aide et la prise en charge de la dépendance

- S'opposer aux privatisations et faire le choix du public pour les établissements de santé et d'hébergement.
- Revaloriser le point GIR et l'APA avec l'objectif de les amener au moins au niveau de la moyenne nationale avant la fin du mandat (la Vienne est aujourd'hui dans les plus bas de France).
- Développer la multiplicité des solutions : maintien à domicile, accueil familial, développement de l'aide aux aidants et aidantes familiales et familiaux, habitat partagé...
- Promouvoir la création d'un service public décentralisé de l'aide à la personne, intégrant les dispositifs et personnels existants. Contribuer à faire augmenter le nombre d'emplois dans l'aide à la personne, valoriser les métiers par la rémunération, la reconnaissance des qualifications et la formation.

Handicap : s'adapter aux situations et non l'inverse

- Agir concrètement pour améliorer le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en particulier le traitement des dossiers. Pour y parvenir nous augmenterons la contribution du Conseil Départemental à la MDPH pour permettre le recrutement de 5 agents supplémentaires (coût : 200.000€). Travailler dans la confiance avec les salarié.e.s du travail social et les professionnel.le.s de santé qui évaluent les situations.
- Renforcer les moyens du Comité Départemental d'Action Sociale.
- Élaborer un « agenda 22 » pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides, conformément à la Convention universelle sur les Droits des Personnes handicapées.
- Construire un Plan Départemental d'Intégration des Travailleurs Handicapés pour dynamiser le travail en réseau avec les acteurs et actrices de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, en lien avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), tout en mobilisant les entreprises pour l'emploi des travailleur.se.s handicapé.e.s.
- Être à l'initiative d'une plateforme pour la mobilité, pour coordonner l'action des différentes collectivités et permettre une réponse facilitée et adaptée aux besoins.

Insertion : ne laisser personne de côté

- Travailler avec les collectivités et les bailleurs sociaux pour un objectif partagé : plus personne à la rue. Le logement est la porte d'entrée de l'insertion et non son aboutissement.
- Porter notre attention à une bonne répartition des logements sociaux sur le territoire. Travailler sur la qualité du bâti et sur la mixité sociale.
- Développer l'offre et les moyens de l'insertion sociale, en particulier en direction des bénéficiaires du RSA : conseillers et conseillères en insertion plus nombreux et mieux répartis sur le territoire, aide à la mobilité et à l'acquisition des savoirs fondamentaux.
- Renforcer les partenariats avec les structures d'insertion par l'activité (SIAE) et augmenter significativement les achats du département pour l'économie inclusive et circulaire.
- RSA jeunes : pour répondre à l'urgence sociale des nombreux jeunes dans la précarité, en particulier depuis la crise sanitaire, mettre en place de façon expérimentale un RSA en direction des jeunes de moins de 25 ans.
- Accompagner les initiatives "territoires zéro chômeurs de longue durée", avec une attention particulière à ce que les emplois créés n'entrent pas en concurrence ou ne se substituent pas à des activités et des emplois existants (remise en cause des missions de services publics, fragilisation des TPE).
- Investissement social et égalité territoriale : lutter contre l'abandon des quartiers « politiques de la ville » et renforcer l'implication du département dans une politique de médiation sociale dans les quartiers « politiques de la ville » comme dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Enfance : pour une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté

- Augmenter les moyens de l'aide sociale à l'enfance et de la PMI pour revaloriser financièrement les assistants familiaux, améliorer la formation et le suivi, la coordination entre les travailleurs sociaux et sociaux, les acteurs de l'aide sociale à l'enfance et de l'accompagnement des mineurs non-accompagnés.
- Développer les alternatives au placement et créer les établissements d'accueil parents-enfants sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.
- Travailler avec les autres collectivités pour le développement des crèches publiques, pour favoriser l'accès au travail des parents et contribuer à l'égalité femme-homme.
- Soutenir les dynamiques associatives locales visant à compléter l'offre de services : crèches associatives et coopératives, garderies parentales et crèches aux horaires décalés.

Santé : faciliter l'accès aux soins dans tous les territoires

- Agir face au démantèlement du service public de santé et à la désertification médicale en développant des centres publics de santé qui maillent le territoire (avec le personnel de santé salarié). Le modèle de la médecine libérale n'est pas adaptée face aux enjeux de la médecine ambulatoire. Les centres de santé, avec des personnes salarié.e.s qui travaillent en équipe, sont une réponse efficace et de qualité qui répond aux défis de la proximité mais aussi aux attentes des professionnel.le.s. Outre les consultations médicales de médecins généralistes et spécialistes, ils peuvent proposer une offre de soin de premier recours mais aussi une offre secondaire et médico-technique (radiologie, biologie médicale...) et mener des actions de prévention. Ces centres de santé ont vocation à devenir les pivots de la réorganisation de l'offre de santé territoriale en articulation avec l'hôpital public et les services de prévention.

Lutter en faveur de l'égalité femme-homme et contre les discriminations

- Déployer un plan départemental de lutte et d'actions contre les discriminations de tous types et de promotion de l'égalité femme-homme avec deux approches :
 - Intégrer : toutes les décisions et choix du département intègrent la notion de lutte contre les discriminations.
 - Spécifique : prise en compte des différents cas de discriminations : âge, genre, handicap, origine, orientation sexuelle...
- Renforcer la formation de l'ensemble du personnel au collège, notamment autour des enjeux de harcèlement.
- Nommer un.e élu.e responsable de la lutte contre les discriminations, avec une véritable délégation, une enveloppe budgétaire et une équipe dédiée.
- Signer la charte européenne de l'égalité et la mettre en application en intégrant les indicateurs d'évaluation dans la politique du département.
- Avoir une politique volontariste et inclusive des jeunes issu.e.s. des quartiers populaires urbains et des Zones de Revitalisation Rurales (ZRR).
- S'assurer du caractère non-discriminatoire des documents administratifs de la collectivité (genre, LGBTQI+).
- Organiser une concertation régulière avec les acteurs associatifs LGBTQI+ et santé afin d'étudier le bilan de l'action départementale et mieux cerner les besoins locaux.
- Former / Sensibiliser les agents départementaux, notamment de l'accueil, pour permettre un bon accompagnement des personnes LGBTQI+.
- Accompagner les actions de visibilité et montrer l'implication du département et participer aux événements publics LGBTQI+.
- Prendre en compte les droits LGBTQI+ et la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des partenariats du département.

La transition écologique et l'aménagement du territoire

Préserver et améliorer le cadre de vie des habitants de la Vienne ! Voilà l'objectif poursuivi par le collectif *la Vienne en transition* pour répondre à l'urgence environnementale et aux enjeux d'aménagement de notre territoire. Les compétences du département en matière d'agriculture, de gestion de l'eau et des déchets, d'aménagement, de développement et de mobilité, permettent de faire de la Vienne un acteur-clé de la transition à engager dans ce domaine. Nous nous engageons à répondre aux besoins des habitant.e.s dans une logique de résilience territoriale (écologique, énergétique, alimentaire et économique), en veillant au développement de l'emploi et en favorisant l'interaction entre les territoires urbains et ruraux.

Promouvoir et accompagner une agriculture respectueuse de l'environnement

- Accompagner les changements de pratiques agricoles (agroécologie, agroforesterie, etc.) et le développement d'une agriculture paysanne et biologique sur le département.
- Soutenir les démarches de conversions au bio des producteurs locaux en développant des partenariats.
- Promouvoir l'agriculture de proximité et l'autonomie alimentaire du territoire.
- Soutenir les associations qui œuvrent à l'émergence d'un nouveau modèle agricole sur le territoire (Terre de Liens, Prom'haies, CIVAM, Atelier paysan, etc.)

S'engager pour une alimentation de qualité dans la restauration collective

- Réorienter la plate-forme Agrilocal86 pour favoriser le circuit court en restauration collective mais également une agriculture respectueuse de l'environnement.
- Augmenter la part d'approvisionnement de bio et de local dans les collèges à hauteur de 50%.
- Contribuer à interconnecter les circuits courts en développant les démarches d'organisation collective et développer les moyens de transformation locaux (légumeries et ateliers de découpe par exemple). Ce travail est à mener en coopération avec les autres collectivités pour que les producteurs puissent répondre à la commande publique. C'est une nécessité pour atteindre les objectifs d'approvisionnement local dans la restauration collective.
- Sécuriser les product.eur.ice.s avec des engagements d'achats pour la restauration collective, également en lien avec les autres collectivités locales.

Contribuer à la réduction et la valorisation des déchets

- Étudier la création d'un syndicat départemental des déchets et soutenir les filières de valorisation des bio-déchets (compost, déchets verts...).

Agir pour la connaissance et la préservation de la ressource en eau

- Favoriser les interactions, la transversalité et la cohérence entre les acteurs de l'eau.
- Contribuer à la protection des zones de captage d'eau potable contre toutes pollutions d'origine industrielle ou agricole ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau (ex : aides à l'acquisition foncière pour les collectivités en charge de l'eau potable ou syndicats de rivières)
- Se positionner contre le projet de 41 « bassines » (retenues de substitution) sur le bassin du Clain. Celui-ci répond à une demande d'une agriculture intensive qui n'est plus en phase avec les enjeux environnementaux et à la façon dont nous devons produire et concevoir notre alimentation. Elles tendent à l'épuisement, la privatisation et l'accaparement de la ressource en eau au seul bénéfice de quelques uns. Ces bassines sont financées à 70 % par les factures d'eau des consommateurs et la collectivité pour un usage privé. L'eau est un bien commun qui doit échapper à la logique marchande. Il est donc logique que l'utilisation de cette ressource soit gérée et contrôlée publiquement, dans un objectif d'évolution des pratiques agricoles.

Développer des lieux de services et d'innovations publiques

- Aider à la création de tiers lieux portant un objectif social affirmé autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions écologiques et démocratiques, structuré autour des acteurs. du monde associatif, de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).
- Soutenir la création des dispositifs d'aide à l'aménagement de locaux pour les activités professionnelles et associatives dans les quartiers populaires et les villages.

Porter un projet de territoire qui lutte contre la fracture numérique tout en préservant la santé et l'environnement

- Poursuivre le développement du haut débit par le déploiement de la fibre optique, notamment pour les zones de faibles réceptions.
- Engager une réflexion, en associant activement les habitant.e.s et les acteurs (secteur privé, associatif), sur les usages et impacts du numérique pour adopter une stratégie numérique sobre, responsable et équitable.

Faire de la biodiversité un atout de préservation et de développement du territoire

- Développer des zones naturelles de protection de la nature (Espaces Naturels Sensibles) en priorité sur les zones humides, en lien avec l'éducation à l'environnement.

- Accompagner et soutenir les associations de protection de la nature et des paysages.
- Lutter contre la spéculation foncière et défendre la maîtrise publique des sols.
- Développer les actions de sensibilisation à la protection de la nature en particulier dans les collèges.

Soutenir le développement des énergies renouvelables avec des projets adaptés aux territoires

- Mener l'étude pour améliorer le soutien aux initiatives citoyennes visant au développement des énergies renouvelables (création d'une régie ou d'une SEM départementale, partenariat avec la SOREGIE...).
- Accompagner le développement des énergies renouvelables avec des projets locaux concertés et adaptés aux besoins des territoires..

Contribuer à une mobilité durable

- Développer des pistes cyclables et piétonnes sécurisées urbaines et interurbaines, ainsi que les Véloroutes et des voies vertes pour faciliter les déplacements.
- Favoriser les transports multimodaux et contribuer à leur organisation en travaillant, avec les autres collectivités et acteurs, à une politique d'aménagement cohérente du territoire.
- Mieux intégrer l'environnement dans la création des voiries et assurer les continuités écologiques (trame verte et bleue).
- Soutenir les projets de mobilité solidaire et de transports innovants (taxis collectifs et covoiturage)
- Contribuer à l'égalité des moyens de mobilité pour accéder à l'emploi.
- Promouvoir le développement du transport marchandises et voyageurs par chemin de fer.

Réseau routier : priorité à la sécurité

- Améliorer l'entretien des routes. Garantir la qualité et la sécurité des aménagements (en faisant appel aux compétences et à l'expertise des agents de la collectivité).
- Nationale 147 : nous ne sommes pas favorables à une autoroute Poitiers-Limoges, qui est à contretemps écologique, représenterait une charge importante pour les finances publiques, serait payante pour les usagers et ceux qui l'utiliseraient et n'irriguerait pas suffisamment les territoires. C'est la sécurité qui doit guider nos choix pour l'aménagement de créneaux de dépassement, les contournements de villes, ou des tronçons 2X2 voies là où c'est possible.

Développement économique : conditionner les aides aux critères sociaux et environnementaux

- Soutenir les filières touristiques écoresponsables et mettre en valeur les circuits et pistes de découverte du patrimoine et de la nature, en collaboration avec les acteurs du tourisme social et solidaire.
- Accompagner l'émergence de secteurs industriels en lien avec la transition écologique, levier de développement économique des territoires.

Aéroport

- L'impact économique de l'aéroport est très limité en comparaison de l'argent public investi : près de 2 millions par an, dont 1,4 million du département.
- Nous arrêterons de subventionner les compagnies low cost, qui pratiquent l'évasion fiscale et le dumping social.
- Nous engagerons une large concertation avec les salarié.e.s, les utilisat.eur.ice.s. et la population pour définir un nouveau projet pour cette infrastructure, en tenant compte des enjeux écologiques, économiques et sociaux.
- Nous veillerons en tout état de cause au maintien de la fonction sanitaire de l'aéroport pour l'arrivée ou le départ de greffons quand il n'y a pas de solution alternative.

Futuroscope

- Nous assumerons les engagements pris par la majorité sortante tout en veillant à infléchir les projets du parc en fonction de critères sociaux et écologiques.
- Le niveau du loyer au département, qui est très bas, sera remis à l'étude.
- Les apports du département seront conditionnés au respect de bonnes conditions de travail.
- A l'avenir, les éventuelles extensions devront se faire sans consommer de nouveaux espaces naturels. On veillera à l'impact écologique du parc en matière de déchets et de matériaux utilisés. On augmentera le niveau de garantie « développement durable » dans l'extension Futuroscope 2.
- Le Futuroscope doit regarder vers le futur, ce qu'il ne fait plus depuis longtemps. Il devrait promouvoir de nouvelles pratiques, notamment en proposant une restauration compatible avec le développement durable.

La salle de 6000 places Arena

- Nous n'aurions pas fait ce choix. Les sommes colossales utilisées auraient pu être mieux utilisées.
- Nous assumerons les choix faits en nous efforçant de faire fonctionner au mieux cet équipement. Mais face au risque de déficits de fonctionnement, dès notre élection, nous en remettrons à l'étude le modèle économique pour sécuriser les finances départementales.

Le projet Historial du Poitou

- Là encore, nous n'aurions pas fait ce choix. Le coût de cet équipement touristique est tout à fait excessif et sa localisation, sur la commune de l'ancien Président du département, est pour le moins arbitraire. Mais là encore, dans un premier temps, nous ne pourrions qu'honorer les engagements pris.
- A terme, tous les scénarios seront mis à l'étude, pour ne pas grever davantage les finances du département, de la révision du projet à sa rétrocession.

Agir pour l'éducation, la culture et le sport

Les inégalités face à l'éducation et celles qui traversent les espaces ruraux et urbains sont de plus en plus durement ressenties. L'éloignement des équipements et les structures surdimensionnées ne sont pas la solution. L'action du conseil départemental doit là aussi irriguer l'ensemble du territoire, en privilégiant tout ce qui contribue à offrir à chacun une perspective d'épanouissement et de réussite, et à créer du lien social, par le développement de l'éducation, de la création artistique et du sport.

Investir pour l'éducation

- Élaborer un plan pluriannuel d'investissement, incluant la construction et l'amélioration énergétique pour les collèges. Favoriser des établissements à taille humaine, de proximité et permettant la mixité sociale. Préserver les collèges ruraux indispensables à l'équilibre territorial, en faisant si nécessaire évoluer la carte scolaire.
- Investir dans un cadre public, sans recours aux partenariats public-privé et aux pratiques d'externalisation et de sous-traitance.
- Développer des infrastructures de qualité pour les collèges : (installations sportives et culturelles, nouvelles technologies, végétalisation des cours, amélioration des sanitaires...), maintenance des matériels informatiques dans une optique de durabilité.
- Équiper les collèges de systèmes d'aération, d'extraction et de purification de l'air.
- Accélérer les travaux de rénovation et d'adaptation des bâtiments à la transition écologique : isolation, efficacité énergétique, blocs technologiques, accessibilité handicapés...
- Faire un audit du matériel attribué en quantité et en qualité et mener une réflexion avec les usagers et les personnels pour adapter les bâtiments aux nouvelles pratiques scolaires (taille et équipement des salles, espaces de vie scolaire).

Lutter contre les inégalités et accompagner les élèves

- Réviser les critères d'attribution des dotations de fonctionnement pour doter équitablement les établissements et répondre à leurs spécificités et aux besoins éducatifs.
- Promouvoir la pratique des tarifs de cantine scolaire au quotient familial.
- Refuser le principe des exclusions pour impayés : tout.e collégien.ne doit pouvoir manger à la cantine.
- Mettre en place une aide financière aux familles pour le transport scolaire.
- Distribuer gratuitement des masques et du gel hydroalcoolique aux collégien.ne.s.
- Mettre gratuitement à disposition des protections féminines jetables et bio.
- Lutter contre les discriminations et le harcèlement (voir « La transition solidaire »).

L'éducation et la culture comme leviers de la transition solidaire

- Mettre en œuvre un Plan départemental de développement de la culture et de l'écriture : opérations de découverte culturelle (collèges au théâtre, au cinéma...), lutte contre l'illettrisme, éducation à la sexualité (avec le planning familial) et développement d'une politique culturelle de proximité. Envoi d'un livre adapté à l'âge pour toute naissance dans le département.
- Accompagner la poursuite et le développement des parcours d'éducation artistique et culturel au collège.
- Permettre à tous les élèves de bénéficier de parcours et/ou de voyages scolaires, culturels, citoyens et patrimoniaux, tout en étant attentif à la dépense carbone. Mettre en place un service-ressource pour aider les équipes éducatives à monter des projets de ce type. Travailler avec les acteurs locaux de l'éducation et du tourisme solidaire.
- Recruter des médiateur.ice.s dans les collèges pour aider à l'accompagnement des élèves et des professeur.e.s dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, de la citoyenneté, du vivre ensemble, de la démocratie participative et de l'aide à la recherche des stages de troisième. Travailler avec la région et avec l'Éducation nationale sur la thématique de l'orientation.

Répondre aux défis du numérique

- Engager un grand débat, en associant les acteurs et actrices de l'éducation, les familles et les jeunes sur la place et l'impact du numérique dans nos pratiques et sur le renforcement de l'éducation au numérique.
- Réduire la fracture numérique entre les élèves en visant l'égalité en matière d'équipements (bourse de prêts d'équipements numériques, développement de la fibre...).
- Favoriser l'utilisation des logiciels libres et promouvoir la sobriété numérique.

La restauration scolaire en transition écologique

- Maintenir le système des cantines avec des cuisines d'établissement qui préparent les repas sur place.
- Viser l'objectif de 50% de produits bio et locaux dans la restauration scolaire des collèges. Favoriser l'emploi de produits locaux, en prenant en compte les coûts d'entretien, d'énergie, de gaspillage, et la valorisation des déchets. Développer, avec un maillage territorial et au plus près des producteur.ice.s paysan.ne.s et bio, des centres de transformation de leurs produits pour alimenter les restaurations scolaires. S'engager auprès des producteur.ice.s local.ales pour leur assurer des débouchés et une visibilité dans le temps.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la production, de la distribution et de la consommation, en lien avec les réseaux de solidarité. Valoriser les déchets organiques de la restauration scolaire.

- Accompagner la transition alimentaire en diminuant les portions de produits animaux au profit de protéines végétales, et en soutenant les activités de sensibilisation et de formation, en lien avec les associations.
- Engager une réflexion collective avec le personnel sur le développement de l'éducation au goût, aux enjeux agrico-alimentaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le sport pour toutes et tous

- Pour une politique du sport féminin : accorder une égale visibilité dans le département au sport féminin vis-à-vis du sport masculin, et une égale présence des élu.e.s ; mettre en place des critères de "bonus" de subvention pour les clubs s'engageant particulièrement pour la pratique féminine.
- Réviser les critères d'attribution des subventions aux clubs et associations dans le but de démocratiser les pratiques sportives.
- Développer une aide financière à la pratique du sport conditionnée aux ressources des familles.

Soutenir les structures locales et mutualiser les équipements

- Contribuer, au côté des acteurs du territoire, au droit aux vacances et aux loisirs pour chaque enfant du département.
- Soutenir celles et ceux qui œuvrent, à l'échelle locale, dans les domaines de l'éducation populaire et de l'éducation à la nature.
- Encourager les événements citoyens festifs et accompagner les communes dans l'organisation locale.
- Participer au GIP (groupement d'intérêt public) Café Culture (dispositif d'aide à l'emploi des artistes et de techniciens des lieux de concert type café/bar/café-concert).
- Ouvrir les équipements publics départementaux à des initiatives culturelles, éducatives, citoyennes ou associatives, et à de nouvelles activités.

Construire la politique culturelle du département avec les élus, les acteurs artistiques et culturels et les associations d'éducation populaire.

- Mieux coordonner les événements culturels sur l'ensemble du territoire départemental avec un objectif de meilleure répartition.
- Heures vagabondes : l'intérêt de cette action est de proposer des manifestations gratuites au plus grand nombre. La formule pourrait toutefois évoluer en concertation avec les élu.e.s du territoire, pour davantage s'ouvrir aux artistes locaux et aux propositions du tissu associatif et culturel.
- Travailler avec les collectivités à une meilleure répartition des possibilités d'apprentissage et d'éducation artistique. Renforcer le soutien aux écoles de musique. Mener l'étude pour aboutir à la création d'une école de musique départementale (en s'inspirant de ce qui a été fait en Charente).
- Améliorer le soutien aux bibliothèques en milieu rural.